



**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES **Restriction de circulation**

RC 299-C-S **Echallens – Goumoëns-la-Ville**

En raison d'un report de trafic non désiré sur les chemins AF des communes de Goumoëns, Villars-le-Terroir et Saint-Barthélemy, celles-ci en ont ordonnés leurs fermetures aux véhicules à moteur (OSR 2.13 interdiction de circuler voitures et motos), excepté au trafic agricole et riverains, durant les travaux de réfection de l'infrastructure routière entre Echallens et Goumoëns-la-Ville.

Du lundi 13 mai 2024
Au vendredi 1^{er} novembre 2024

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes d'Echallens, Saint-Barthélemy, Bettens, Oulens-sous-Echallens, Goumoëns, Penthérez, Villars-le-Terroir
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations





Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 299-C-S Echallens - Goumoëns-la-ville

Date	Dessin	Référence	N° Plan
07.05.2024	CSA	2321-07-1	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

